

PNF BAC PRO ASSP – Mai 2011

CONTEXTE DE LA CREATION

- Le premier ministre souhaite une harmonisation entre les certifications, une identification des compétences communes
- Mise en place en 2008 d'une réflexion concernant la création du BAC PRO dans le champ sanitaire et social regroupant la santé, les affaires sociales, la jeunesse, les sports, le ministère du travail, le ministère de l'agriculture
- Objectif principal : amener le plus possible d'élèves au niveau bac
- En septembre 2009, la 20^{ème} CPC donne mandat pour rédiger un référentiel d'activités professionnelles
En CPC : Représentants des associations & des entreprises pour le domicile. Différence d'approche dans les perspectives d'emploi (+ pour les entreprises) mais reconnaissance commune de besoins de personnes avec des compétences plus larges. Réingénierie des diplômes de la Santé en cours. Donc deux options pour répondre aux besoins de professionnalisation sans dispersion mais un seul bac car nombreuses compétences communes.
- Après approbation du RAP en septembre 2010 , élaboration du référentiel de compétences, adopté en CPC en janvier 2011
- Arrêté de création le 11 mai 2011, publié au JO le 24 mai 2011, publication prévue au BO le 16 juin 2011
- Entrée en septembre dans un cursus **bac pro** en septembre 2011. Certaines compétences pourront être validées avant les 3 ans (BEP ASSP par certification intermédiaire en première)

PFMP

en seconde : pour l'option domicile, possibilité de crèches familiales.

Choix du lieu :

- Activités du lieu d'accueil qui pourront réellement être réalisées par le stagiaire, Usagers en correspondance, Pas d'exigence sur le diplôme du tuteur
- Activités des élèves RAP, compétences à développer, à évaluer
- Centre de formation

Pas de carnet de liaison national prévu. Dans l'Académie de Lille, un carnet académique sera construit à partir de la proposition des équipes lors des regroupements de l'année scolaire 2011/2012.

Questions/réponses

- PFMP en service administratif? OUI, mais quelques jours uniquement pour la gestion de petites équipes, de suivis de réunions... (pas 4 semaines)
- Quels professionnels tuteurs? Ils sont choisis selon la disponibilité des milieux professionnels et ne répondent à aucune exigence de diplôme
- Majorité des élèves obligatoire? A négocier avec les lieux de PFMP car aucune obligation d'être majeur (argument à faire prévaloir : les AS et AP ont pour certain(e)s, 17 ans à l'entrée en formation).
- PFMP en pharmacie ? Impossible car pas de poursuites d'études prévues dans ce domaine
- PFMP en classe élémentaire auprès d'un AVS ? Ouverture sur le handicap, E13 envisageable sur ces terrains (ref :BO 14/10/10)
- PFMP en accueil de loisirs sans hébergement ? Oui si enfants âgés de 0 à 6 ans et volume horaire suffisant
- 4 structures d'accueil différentes sur les 6 périodes? Cela est possible mais sera fonction des lieux d'accueil propres à chaque académie

PNF BAC PRO ASSP – Mai 2011

- Vaccinations obligatoires ? Si l'entreprise exige la vaccination contre l'hépatite, il faut organiser une médiation avec la famille (elle s'y conforme ou l'élève change de lieu de stage, voir de filière si cela pose un réel problème). Cependant, pas de réponse institutionnelle précise (le site « 3RB » propose une note qui peut aider les établissements scolaires).
- Horaire hebdomadaire en PFMP? Minimum 27 heures (on s'adapte aux horaires de la structure) maximum 35H (à domicile, on peut compléter par une présence auprès de l'équipe lors des transmissions, de l'élaboration des plannings...)
- Le choix des lieux des 22 semaines de PFMP est un acte pédagogique. Il concerne toute l'équipe enseignante. L'évaluation se fait par un professeur d'enseignement professionnel. Il dépend du contexte local et doit viser la complémentarité des activités des stagiaires.
- Une étude préalable sur les possibilités d'évaluation certificative en fonction des lieux de PFMP est indispensable.

Il faut déterminer le projet pédagogique en tenant compte du BEP ASSP (contenu, certifications...), mais avant tout, former au Bac Pro dès la seconde.

LES PASSERELLES

- Les décrets qui fixent les actes de certains professionnels de santé ont été modifiés (AP, AS...). Le ministère de la santé travaille sur des changements de niveaux pour certaines formations. La réingénierie des diplômes de la Santé étant en cours, il est donc impossible actuellement d'établir des dispenses entre des diplômes de niveaux différents.
- Projet : Les AS et AP doivent se reconnaître dans le bac pro ASSP option « structure ». Dans l'avenir, on souhaite qu'un à deux modules supplémentaires permettent de valider le DEAS ou le DEAP, mais aussi à l'inverse, permettre aux AS et AP de devenir bacheliers. Il reste trois ans pour finaliser...

REMARQUES

- Contacts extrêmement réduits avec les affaires sociales (TISF-BAC PRO niveaux 4).
- BEP CSS abrogé en 2012, possibilité d'une cession de rattrapage pour les doublants en 2013
- Lien BEP ASSP-MCAD conservé pour l'instant (en cours de négociations)
- Accès aux concours : tout ce qui était vrai pour le BEP CSS ne l'est pas pour le Bac pro ou le BEP ASSP pour l'instant (dispense des épreuves d'admissibilité des concours DEAS, DEAP...) car pas de textes.
- Beaucoup de similitudes avec les formations du ministère de l'agriculture (milieu rural : services aux personnes et aux territoires).
- L'élève qui obtient le bac pro ASSP option « domicile » devra passer trois épreuves complémentaires pour obtenir le bac pro ASSP option « structure » et inversement avec les PFMP correspondantes (dès 2017)
- Postes spécifiques : pour le bac pro ASSP, l'immersion en milieu professionnel est pour l'instant privilégiée, réponse dans un an (Inciter tous les collègues à aller voir les milieux professionnels pour mieux prendre en compte la réalité du terrain).
- Beaucoup de BEP CSS vont demander la validation du Bac Pro en formation continue . Premières VAE printemps 2014

PNF BAC PRO ASSP – Mai 2011

UNE EXPERIENCE D'ACCUEIL EN 2^{nde} : EN BAC SPVL

Objectif :

- Connaissance des élèves
- Connaissance des compétences à développer
- Connaissance du milieu professionnel

Déroulement

- Phase d'accueil : accueil administratif, découverte du lycée, du personnel
- Diagnostic : test partant d'une situation professionnelle en lien avec les compétences devant être acquises en fin de troisième (compétences du socle) avec l'équipe EG/EP
- Entretiens personnalisés menés par des membres de l'équipe pédagogique élargie à partir d'un questionnaire : représentations de la formation, des activités professionnelles, des poursuites d'études possibles, lieux de PFMP envisagés, adéquation par rapport à ses vœux d'orientation + fiche de renseignements diffusée à tout l'équipe. A l'entretien (10 à 15'), enquête sur les stages de troisième, retour sur le questionnaire, choix et échanges à partir du choix de 2 photos (une qu'il « aime » et une qu'il « n'aime pas ») dans un ensemble représentatif de situations professionnelles. Sans support, l'élève peut se limiter à « oui, non » et l'entretien s'arrête là... (difficulté de rapport à l'autre, d'élocution...). Si l'élève ne parle pas, on lui pose des questions... Evaluation de l'entretien à l'aide d'une grille. *Sur 2 jours*

Ce travail a permis :

de mieux connaître la formation

d'utiliser rapidement un vocabulaire spécifique

de mettre en évidence les activités professionnelles propres au bac pro SPVL

d'entrevoir les poursuites d'études possibles, les lieux de PFMP

aux élèves de mieux se situer dans leur formation, de découvrir des métiers qui leur étaient inconnus...

- Les premières semaines (jusqu'à la Toussaint), travail sur le bac sur la base des photos (QQOQCP) pour une connaissance des compétences professionnelles et l'acquisition d'un vocabulaire professionnel. Cela a permis des acquisitions rapides. Déduction du rôle du professionnel. Appropriation du référentiel et de chacune de ses 2 champs. Place des PFMP, règlement d'examen. Travail avec les élèves sur l'adéquation entre lieux possibles d'accueil et chacun des champs. Questionnaire de départ autocorrigé.

COMPRENONS-NOUS BIEN : QUELQUES DEFINITIONS

COMPETENCE : ensemble de savoirs, savoir faire et comportement organisés en vue d'accomplir une activité. (n°2006-830 du 11.07.2006 socle commun). Une compétence doit être située.

CAPACITE : non utilisée dans le référentiel car sujette à discussion

SAVOIR/CONNAISSANCES : savoir inclut savoir cognitif, savoir faire et savoir être.

APTITUDES/SAVOIR FAIRE : pratique (savoir faire) ou cognitive (manière de pensée, créativité, ordre logique,...).

PNF BAC PRO ASSP – Mai 2011

ATTITUDE/COMPORTEMENT/SAVOIR ETRE : Notion d'attitude choisie : relation que l'élève doit développer avec son environnement pour la réussite dans ses activités scolaires ou professionnelles

COMPORTEMENT s'entend également dans la relation avec son environnement

SAVOIR ETRE relève plus de dispositions personnelles

PROGRESSION PEDAGOGIQUE : UNE STRATEGIE DE FORMATION SUR 3 ANS

- Au départ : diagnostic
- Le contexte professionnel doit être précis et en lien avec le RAP.
- Activités et tâches confiées aux élèves en relation avec de réelles situations professionnelles issues du RAP du bac pro pour accéder au niveau de compétences du bac pro
- Pour une mise en situation professionnelle : des compétences et des savoirs associés ; les savoirs associés seront mobilisés pour une nouvelle situation (pré requis) ; cette nouvelle situation permet d'acquérir de nouvelles compétences et savoirs associés qui seront à leur tour mobilisés dans une nouvelle situation professionnelle
- Un contexte professionnel proposé peut donner lieu à plusieurs situations professionnelles
- Chaque situation professionnelle est analysée par les élèves et préparée par les enseignants ; concerne les trois pôles si possible.

*Référence : Recherche et formation INRP Les référentiels en formation : enjeux, légitimité, contenu et usage
Dossier coordonné par C. Chauvigné et Yves Lenoir*

TRAVAUX EN ATELIER

ATELIER PFMP

En structure

- Banque de lieux de PFMP à créer au niveau territorial (cf BO 36 du 01/10/09)
- Analyse de potentiel de formation et de certification des différentes structure (*grille à adapter dans l'ouvrage de référence « enseigner dans la voie professionnelle » CORTES éditions CASTEILLA*)

Répartition

- Prise en compte de l'EG
- Prise en compte de la répartition sur 3 ans

En seconde :

- 6 semaines . Support EP1 BEP ASSP sur la ou les périodes (à circonscrire)

Pas de contraintes de publics, évaluation du service et de l'aide à la prise des repas

- Lieux : cf diaporama

Accueil de loisirs et péri scolaire, ludothèque, foyer de l'enfance, pouponnière, crèche collective, halte garderie, IME, IMPro, foyer de vie, EHPAD, CANTOU, MAS, structures sociales ou médico-sociales ,... Etre prudent avec les centres hospitaliers (inexpérience et jeunes des élèves de seconde). Crèche familiale uniquement pour l'option à domicile

Décision académique : 2 X 3 semaines ; première PFMP au courant de la période de découverte (4 premiers mois) ayant pour objectif la découverte puis 3 semaines servant de support pour l'évaluation d'une partie de l'EP1 du BEP ASSP.

A domicile : Essayer de répartir la production des dossiers

PNF BAC PRO ASSP – Mai 2011

SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Définir « contexte professionnel » (limiter à 4 à 6 contextes professionnels par an) :

- Lieu de travail (= lieu d'emploi)
- personnes accompagnées (et non pas « usager ») et leurs caractéristiques ;
- personnel ;
- documents (règlement, charte, organisation...)

Avec plusieurs situations permettant de travailler les 3 blocs : avec plusieurs activités, des compétences et savoirs à développer.

- ne pas noter : « vous êtes en PFMP » mais « vous avez comme mission... ; vous devez... sous la responsabilité de ... » ou partir des besoins de la personne.
- Avant de partir en PFMP : travailler sur deux contextes professionnels proposant deux publics différents : enfant(s) / adulte(s) pour que les élèves ne soient pas désorientés selon le public qu'ils côtoieront.
- Prévoir l'archivage des documents des contextes professionnels par l'équipe (une pochette avec les documents)
- Transférer les connaissances acquises lors de la première situation pour analyser la deuxième situation...
- Pour chaque situation professionnelle : soit entrer par la situation (rechercher les compétences puis les activités et tâches) soit entrer par les compétences... pour arriver à une situation professionnelle.

COMMUNICATION AVEC LES PROFESSIONNELS

Un document inter-académique à destination des professionnels sera rédigé pour présenter le bac pro.

DIVERS

- les grilles d'évaluation seront élaborées dans chaque académie.
- Les attestations PRAP et SST ne sont pas certificatives